



Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 059-215901604-20240228-DELIB08\_280224-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023 / 09

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27  
Présents : 20  
Absents excusés : 05  
Procurations : 05  
Absents : 2  
Nombre de suffrages exprimés : 25  
Pour : 25  
Contre : 00  
Abstentions : 00

Séance du 28 février 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt huit février, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

#### Étaient présents :

Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DELAIRE Emeline, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. MUNARI Eric, M. NOISETTE Patrick, Mme ROUSSEL Stéphanie, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLERAND Jérémy, M. WALLOT Geoffrey

#### Procuration(s) :

M. ADAM Pascal donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. NOISETTE Patrick, M. SAHLI Sadreddine donne pouvoir à Mme TOURNAY Sabine, M. ROLI Jordan donne pouvoir à Mme ROUSSEL Stéphanie, Mme HOCQUAUX Farida donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey

#### Étai(ent) excusé(s) :

M. ADAM Pascal, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, Mme HOCQUAUX Farida, M. ROLI Jordan, M. SAHLI Sadreddine

#### Étai(ent) absent(s) :

Mme DEMORTIER Léa, Mme DENIS Séverine

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme TOURNAY Sabine

Date de convocation  
22 février 2024

### OBJET : Organigramme des services communaux

Le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire  
après télétransmission  
en Préfecture le :

01 MARS 2024

Affichage le :

01 MARS 2024

Le Maire,

Philippe GOLINVAL



La Secrétaire de séance

Sabine TOURNAY

Pour le bon fonctionnement des services de la commune, il est indispensable que les agents puissent se situer dans l'organisation. Chacun a sa propre mission et est un acteur de la vie publique.

Si Monsieur le Maire souhaite une certaine polyvalence et a instauré, en particulier dans le service administratif, des binômes, chaque agent est sous la responsabilité d'un chef de service et se doit de respecter la hiérarchie qui est mise en place. En effet, chaque responsable hiérarchique est garant de l'application de la politique que Monsieur le Maire souhaite mettre en place.

Les agents s'adresseront désormais directement à leur chef de service qui en réfèrera lui-même à son responsable direct. C'est en dernier lieu que les cadres supérieurs interviendront. Dans tous les cas, et en dernier recours, Monsieur le Maire tranchera.

L'organigramme annexé à la présente délibération a reçu un avis favorable du CST réuni le 22 février.

Après délibération

Le **Consiel Municipal**,

à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix)

**EMET UN AVIS favorable.**

Pour extrait certifié conforme.  
Fait à CRESPIN, le 28 février 2024

Le Maire,

Philippe GOLINVAL



Mairie de CRESPIN

293, Rue des Déportés - 59154 CRESPIN

Téléphone : 03 27 45 61 61 - Mail : contact@mairie-de-crespin.fr





